



- De quel délai la caution dispose-t-elle pour payer un loyer à la place du locataire ?

Fiche pratique publié le 19/01/2016, vu 718 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

défaillant.

1) La caution est-elle tenue de payer à la place du locataire ?

Lorsque le locataire [ne paie plus](#) son loyer et que le propriétaire souhaite que la caution paye à sa place, il doit contacter un huissier.

Celui-ci va remettre à la caution le [commandement de payer](#) délivré au locataire.

2) Que doit faire la caution qui rencontre des difficultés pour payer ?

Si elle ne peut pas faire face à ses engagements, il est préférable de trouver une solution amiable avec le bailleur avant d'engager une procédure judiciaire.

À défaut, elle peut demander au juge des délais de paiement ([délais de grâce](#)) ou demander la mise en place d'une [procédure de surendettement personnel](#).

D'autres [astuces](#) existent pour éviter à la caution de devoir payer à la place du locataire.

Pour plus de détails : http://www.assistant-juridique.fr/delai_pour_payer_caution.jsp